



Arret de procedure en cours

Par **marillion2a**, le **08/05/2009** à **15:55**

bonjour,

je suis en proces contre un mandataire à qui j'ai acheter un vehicule qui m'est parvenu en mauvais etat.

cela fait depuis septembre 2005 que ça dure, mon avocat me demande des honoraires regulierement, mais je ne suis pas trop tenu aucourant des procedures et il ne se passe pas grand chose;

Ma question est la suivante: peut-on arreter ce genre de procedure n'importe quand si l'on juge que c'est trop long? si oui comment, au depend de quoi?

que me conseillez-vous. d'avance, merci beaucoup.

cordialement